



---

# L'ÉCHO DU RELAIS N° 4

## Le journal des assistants maternels d'Ingré



---

### Dans ce numéro :

Le contrat de travail et son engagement réciproque	2-3
La période d'adaptation	4-5
La vie du relais	6-7



# LE CONTRAT DE TRAVAIL ET SON ENGAGEMENT RECIPROQUE

## Avant le contrat :

### L'engagement réciproque

Une période plus ou moins longue s'écoule bien souvent entre le recrutement de l'assistant maternel et la date effective de début d'emploi.

Afin de permettre la contractualisation de ce recrutement, la Convention Collective Nationale des assistants maternels du particulier employeur du 1er juillet 2004 a prévu la possibilité de réaliser un engagement réciproque.

Cet engagement écrit est facultatif. Il a pour but de formaliser la promesse d'embauche en engageant les deux parties et doit mentionner entre autre :

- > Le nom de l'enfant,
- > La date de signature du contrat de travail,
- > La durée mensuelle de l'accueil
- > Le montant du salaire mensuel brut

Vous pouvez éventuellement ajouter une clause de rupture exceptionnelle non indemnisable, en cas de retrait d'agrément, maladie grave de l'enfant ou de l'assistant maternel.

**Si l'une des parties décide de ne pas donner suite à cet accord de principe, le modèle d'engagement précisé par la convention collective prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire compensatrice calculée sur la base d'un demi-mois du salaire mensuel prévu.**



Le paiement de l'indemnité prévue est considéré comme un dédommagement civil (et non comme un salaire).

Son montant n'est pas soumis à cotisations sociales, si le montant indiqué fait uniquement référence au salaire : c'est le salaire brut qui servira de base à son calcul.

### L'importance du contrat de travail

L'objet du contrat est l'enfant. Son unique mission est l'intérêt de l'enfant. Il doit être écrit en deux exemplaires, paraphé à chaque page et signé, par le salarié et l'employeur. Il y a obligation légale de faire un contrat par enfant.

Le contrat a également une valeur symbolique : les parents deviennent l'employeur d'un assistant maternel qui devient de fait leur salarié. De ce fait, chacun a l'un envers l'autre des droits et des devoirs.

Un contrat signé est valable à la date d'effet du contrat même si l'enfant n'a pas été accueilli.

*Élaboré par les Relais Assistants Maternels d'Ingré, d'Ormes et de Saint Jean de la Ruelle.*

Tout est négociable dans un contrat, la loi ne fixant que des minima.

**On peut tout écrire dans un contrat sauf :**

- > Des dispositions contraires à la loi (ex : interdire à un salarié de se syndiquer)
- > Des dispositions moins favorables à l'assistant maternel que la convention collective (fixer le taux horaire à un montant inférieur au minimum légal)
- > Une augmentation du taux horaire systématique (l'indexation au SMIC n'est autorisée que lorsque l'assistant maternel pratique le tarif minimum)
- > Une clause qui met l'enfant en danger (confier l'enfant à un mineur...)

Le contrat de travail doit être rempli bien avant le début de l'accueil. Il doit être négocié en amont. Cela nécessite donc plusieurs entretiens : se rencontrer et faire connaissance, réfléchir aux différentes clauses du contrat et enfin se mettre d'accord et remplir le contrat. La signature n'a lieu que le jour effectif de l'embauche qui est le premier jour d'accueil de l'enfant.

Pendant les entretiens, divers sujets sont abordés :

- > Se présenter, expliquer ses motivations, son choix d'être assistant maternel - décrire son travail : ses objectifs, son quotidien, ce que signifie garder plusieurs enfants...

- > se positionner professionnellement : expliquer ses positions concernant l'accompagnement éducatif.

N'hésitez pas à proposer votre propre livret d'accueil détaillant votre projet pédagogique.

Les parents doivent être en **confiance** : l'assistant maternel doit avoir une attitude qui amène la confiance.

Un vrai échange doit se créer : les parents posent leurs exigences, l'assistant maternel expose son fonctionnement. Les attentes mutuelles doivent être clairement exprimées.

Le relais vous propose un modèle de contrat de travail type. Il a été validé par la CAF, le Conseil Général du Loiret ainsi que par la FEPEM et le SPAMAF en juin 2013. Il propose un soutien et informe des droits et devoirs de chacun



**En aucun cas, le relais ne prend de décisions à la place des parties concernées.**



*Élaboré par les Relais Assistants Maternels d'Ingré, d'Ormes et de Saint Jean de la Ruelle.*

# LA PÉRIODE D'ADAPTATION

C'est le temps d'accueil progressif d'un enfant chez un assistant maternel et qui permet à chacun de prendre ses marques, de découvrir l'autre, pour les trois parties en jeu : l'enfant, le parent et l'assistant maternel.

Il semble plus approprié de parler de **période d'accordage** (« mettre des choses en harmonie » selon le Petit Larousse) que de période d'adaptation (« changement survenu chez un individu animal ou végétal, à une lignée ou à une espèce, et qui augmente leurs chances de survie et de reproduction dans le milieu où ils vivent »).

Il n'y a pas de période d'accordage type : en effet chaque famille, chaque enfant est différent.

L'assistant maternel s'adaptera au rythme de l'enfant et guidera la famille afin que l'accueil se fasse progressivement d'un temps passé en présence de l'enfant accompagné de son parent à un temps d'accueil correspondant aux besoins de la famille.



Cette période d'accordage est un moment **déterminant** et **indispensable** pour l'accueil du jeune enfant. Il sert à mettre en confiance parents, enfant et assistant maternel. Connaître les habitudes et les rituels de l'enfant afin de pouvoir répondre à ses besoins de la manière la plus ajustée possible.

Lorsque le parent est en confiance, il peut plus facilement se séparer et confier son enfant, d'où l'importance du temps d'échanges passé ensemble.

De plus, lorsque l'enfant sent son parent confiant, il peut lui aussi s'ouvrir et accepter que cette nouvelle personne investisse sa vie.

Le parent a besoin de s'assurer de la capacité de l'assistant maternel à s'ajuster aux besoins physiologiques et psychiques de l'enfant, à mettre en place un environnement adapté : le parent observe le savoir-faire et le savoir-être de l'assistant maternel dont le rôle va être de rassurer le parent. L'assistant maternel sera souvent amené à lui rappeler que son travail consiste à s'occuper de l'enfant pendant l'absence du parent, d'établir une continuité, un relais et non de « prendre sa place », ce qui est une angoisse récurrente des mères.



*Élaboré par les Relais Assistants Maternels d'Ingré, d'Ormes et de Saint Jean de la Ruelle.*

Au moment de l'accueil d'un nouvel enfant, une rencontre s'opère entre l'assistant maternel et l'enfant. Comment apprendre à se connaître, partager, être attentif, comment créer le lien ? Alors pourquoi ne pas utiliser le jeu pour entrer en relation, le jeu comme médiateur qui viendrait se placer entre l'enfant et l'assistant maternel pour apprendre à se connaître, à éprouver du plaisir autour d'un moment partagé ensemble. Cela permet de mettre l'enfant en confiance sur les capacités de l'adulte à être attentif à ses besoins de jouer.



Cela rassure aussi le parent qui observe alors que la rencontre est possible.

L'assistant maternel peut préciser comment il souhaite **être nommé** par l'enfant : cela lui permet de se positionner. Un nom comme « nounou », « tata » laisse une part d'affectivité importante dans le type de relation avec l'enfant. Se faire appeler par son prénom permet une distance professionnelle qui peut permettre des relations plus faciles avec la famille.



Parfois il faut du temps pour trouver des repères et prendre confiance. Les échanges pendant la période d'accordage, puis pendant l'accueil proprement dit, sont d'autant plus importants qu'ils permettent d'établir et consolider un lien, une continuité, une harmonisation entre la maison et le domicile de l'assistant maternel.

*Pour en savoir plus :*

*La communication professionnelle de l'assistante maternelle,  
DELLAC Yvette, PEPIN Virginie - Ed Vuiber/ l'assmat.*

« Contrairement à ce que l'on croit, la capacité pour l'enfant à se sentir bien seul se fonde sur la présence de ses parents. C'est tout l'intérêt de la période d'adaptation « à la crèche », où il ne s'agit pas de s'entraîner à se passer de sa mère, mais de découvrir pour le parent et son enfant, qu'ils peuvent être ensemble autrement, être ensemble avec d'autres. »

*Sylviane Giampino - Les mères qui travaillent sont-elles coupables ?*

*Élaboré par les Relais Assistants Maternels d'Ingré, d'Ormes et de Saint Jean de la Ruelle.*

# LA VIE DU RELAIS



## LA CHASSE AUX OEUFS

Elle a eu lieu dans le Parc de Bel Air avec un temps sec mais froid. Malgré cela les enfants s'en sont donnés à cœur joie pour chercher des œufs cachés dans l'herbe et sous les fourrés. Les enfants avaient préparé lors des ateliers d'éveil du RAM des œufs en pâte à sel qu'ils ont également peints.

Suite à la collation prise dans la salle de restauration de l'Accueil de Loisirs Gabriel Pahaut pour se réchauffer, les enfants sont repartis avec un sachet et quelques œufs en chocolat.

## LA PETITE ENFANCE EN FÊTE

Cette année une formule un peu différente pour la fête de fin d'année.

Des activités motrices et créatrices ont été proposées aux enfants dès leur arrivée vers 9h30 au Parc de Bel Air.

En milieu de matinée plusieurs musiciens de l'Ecole Municipale de Musique sont intervenus pour proposer aux enfants des morceaux de musique avec des instruments différents : guitare, youkoulélé, saxophone, accordéon, flûte.

Comme lors des animations de RAM, les enfants avaient également à leur disposition des instruments pour accompagner les morceaux. Qu'il s'agisse des enfants accueillis à la halte-garderie ou chez les assistants maternels, chacun y a trouvé son compte.

Puis un pique-nique partagé a clôturé la matinée ensoleillée.



## DÉCORATION DU RAM

6 assistantes maternelles se sont portées volontaires pour passer quelques soirées ensemble au RAM. Elles ont coupé et découpé, cousu, collé, peint, agrafé, façonné pour préparer une fresque et un tableau mettant en scène des animaux de la ferme. Bonne humeur et fous rires étaient chaque fois au rendez-vous.

Tableau en cours de réalisation qui illustre la nouvelle thématique de la rentrée.



### Article écrit par les assistantes maternelles participantes

*« Répondant à l'appel lancé par Anne-Marie, nous nous sommes retrouvées plusieurs soirs pour décorer toutes ensemble avec sérieux et professionnalisme la salle d'entrée du RAM sur le thème des animaux de la ferme.*

*Nous vous invitons à venir nombreux(ses) aux ateliers d'éveil du RAM et en profiter pour découvrir nos fresques et tableaux.*

*Nous avons pris beaucoup de plaisir dans cette entreprise et sommes prêtes à réitérer l'expérience sur une nouvelle thématique (non encore définie). Nous souhaitons pour le prochain thème que de nouveaux assistant(s) maternel(s) se joignent à nous ».*

*C'est « nounous » qui l'avons écrit.  
Jane, Véronique, Patricia, Sylvie, Bernadette et Marie-Claude.*



## Projets de fin d'année

### Un mois d'octobre chargé :

- > une réunion d'information sur le thème « la bronchiolite : prévention et traitement ». Présentation par le Réseau Respi Loiret. Réunion ouverte à tous.
- > Ecran d'idées : film proposé « Bébés » d'Alain Chabat suivi d'un débat animé par une psychologue, spécialisée dans la petite enfance.

**En décembre**, le spectacle de fin d'année aura pour thème les animaux de la ferme. Deux créneaux pour favoriser les interactions.

**En 2014**, des séances de groupes de parole sur des sujets qui vous préoccupent, vous seront proposées en soirée.



### Heures d'ouverture du Relais

#### Animations :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h selon planning.

#### Permanences :

Lundi de 13h30 à 17h avec possibilité de rendez-vous en soirée.  
Mercredi de 9h à 12h et vendredi de 12h à 16h

Coordonnées : ram.les.lapinoux@ingre.fr / Tél. 02 38 22 38 89

Adresse : rue de l'école maternelle, les mardis

Adresse : rue du château d'eau - accès parking de la salle des fêtes, pour la musique, les permanences et les rendez-vous.

*L'écho des Relais n°4 - Octobre 2013 - Directeur de la publication : Christian Dumas, Maire d'Ingré*

*Rédaction : A. Marie Blanvillain - RAM d'Ingré - Conception/Mise en page : Stéphanie Laudat - Service Communication - Tél. 02 38 22 38 75*

*Impression : Imprimerie Art Graphique - Tél. 02 38 43 46 60 - Tirage : 130 Exemplaires*

*Dépôt légal à parution : Mairie d'Ingré - 14 pl. de la Mairie - BP 57031 - 45140 INGRÉ - Site : [www.ingre.fr](http://www.ingre.fr)*